

Pôle de Compétitivité à « vocation mondiale »



Nord-Pas de Calais et Picardie



1. Qu'est-ce qu'un pôle de compétitivité ?

Destinés à favoriser l'émergence des activités à forte visibilité internationale et par là-même à améliorer l'attractivité du territoire, les pôles de compétitivité sont constitués par le **regroupement** sur un même territoire d'**entreprises**, d'**établissements d'enseignement supérieur** et d'**organismes de recherche publics ou privés** qui ont vocation à travailler en **synergie** pour mettre en œuvre des projets de développement économique pour l'**innovation**.

2. Combien de pôles labellisés ?

Parmi les 105 candidatures recueillies au printemps, le CIADT¹ du 12 juillet 2005 a labellisé 67 pôles de compétitivité et a distingué parmi ceux-ci 6 projets mondiaux et 9 projets à vocation mondiale. I-Trans s'inscrit dans le cercle très fermé des 15 pôles à forte visibilité scientifique et technologique.

3. Qui est le porteur d' i-Trans ?

L'association Transports Terrestres Promotion (TTP) créée en 1990, récemment remaniée pour regrouper tous les acteurs du pôle. Elle est basée à la CRCI² Nord-Pas de Calais à Lille.

Elle est à l'origine du projet de Centre d'Essais Ferroviaires à Valenciennes, de l'Agence Européenne de Sécurité et d'Interopérabilité Ferroviaire, de projets PREDIT³ sur le fret intelligent.

¹ Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire

² CRCI : Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

³ PREDIT : Programme de Recherche et d'Innovation pour les Transports Terrestres

4. Quel est le positionnement stratégique du pôle ?

I-Trans devra répondre aux enjeux posés par l'intensification des échanges fret et voyageurs :

- *l'Intermodalité*, ou mise en synergie des différents modes de transport, et
- *l'Interopérabilité*, ou compatibilité des multiples systèmes utilisés.

Principal objectif :

- ✓ construire et pérenniser un *pôle* européen unique en son genre, de *niveau mondial*,
- ✓ pour la *conception, la construction, l'exploitation compétitive et la maintenance des systèmes de transport innovants* notamment ferroviaires
- ✓ en terme de *part de marché, d'innovation, de croissance, et d'attractivité*.

5. Quels sont les marchés industriels du pôle ?

- *Ferroviaire* : construction de matériel, équipement pour infrastructures, services, exploitation, maintenance.
- *Automobile* : équipementiers véhicules.
- *Maritime, fluvial et logistique* : chaîne logistique et multimodalité.
- *Fournisseurs de services basés sur les TIC⁴*.

6. Quels sont les enjeux financiers de ce pôle ?

Un budget total de 270 M€ (HT) pour développer des projets qui feront les transports innovants de demain.

Les financements devront être recherchés auprès :

- des *industriels* (avec un objectif de plus de 50% pour les fonds d'origine privée),
- des *collectivités territoriales*,
- des *ministères et de l'Europe*.

Au niveau national :

Une enveloppe de 1,5 milliard d'euros (sur 3 ans) a été débloquée par l'Etat pour l'ensemble des pôles de compétitivité. Ces fonds seront notamment distribués via l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), l'Agence de l'Innovation Industrielle (AII), et OSEO-ANVAR .

7. Quels sont les intérêts pour les entreprises de participer au pôle ?

C'est une occasion unique :

- ✓ de *mutualiser* de grands équipements ou des plates-formes techniques,
- ✓ de définir des *projets de recherche industrielle* qui pourront être proposés pour *subventionnement* aux ministères et aux collectivités territoriales partenaires du pôle en *bénéficiant du label « pôle de compétitivité »*,
- ✓ de bénéficier, sous conditions d'être implantées dans une *zone R&D* (territoire regroupant l'essentiel des moyens de recherche du pôle), d'*exonérations fiscales et*

⁴ TIC : Technologie de l'Information et de la Communication

d'allègements des charges sociales sur les effectifs R&D affectés aux projets labellisés (25% pour les grandes entreprises, 50% pour les PME),

✓ de *mettre en place des dispositifs de formation* et de training pour assurer le renouvellement des personnels qui vont partir à la retraite,

✓ *de participer à la construction d'une région qui gagne !*

8. Quelles sont les acteurs du pôle ?

- Pour le ferroviaire :

Arbel Fauvet Rail, Alstom, Arcelor, Bombardier, Centre d'Essais Ferroviaire, Certifer, Delos, Ermewa-Saty, Faiveley, Hiolle Industries, Infodio, Neu SF, Odice, Outreau Technologies, Railtech, RATP, RFF, SNCF, Sambre et Meuse, Sofanor, Stratiforme, Valdunes, Visionor, VTG.

- Pour les secteurs associés (automobile, logistique, ITS) :

Acteos, Amkey, Archimed, Atos, CETIM, CRIIT M2A, Delta3, Digiport, Dourdin SA, Durisotti, ESI Group, Eurotunnel, Gecom, IP4U, NFTI.o.u, Port Autonome de Dunkerque, Renault, Saint Gobain, Valéo, Valutec, VB2S, Vibratex, Vistéon, Walan.

Soit une cinquantaine d'entreprises et 15 000 emplois directement concernés par le pôle

- Pour la recherche et/ou la formation :

CNRS, CREPIM, Cetmef, Ecole Centrale de Lille, Ecole des Mines de Douai, Ensam centre de Lille, ENSCL, HEI, ICAM, INRIA, INRETS, ONERA, Tertia Tech 3000, SIADep de Lens, Universités de l'Artois, des Sciences et Technologies de Lille, du Littoral et de la côte d'Opale, de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, Universités de Picardie Jules Verne et Technologie de Compiègne.

Soit 20 organismes, 330 chercheurs publics directement impliqués dans les travaux du pôle et 2000 étudiants en formation sur des thèmes du pôle.

9. Quelles sont les « collectivités territoriales » partenaires du pôle ?

Conseils Régionaux du Nord-Pas de Calais et de Picardie, Conseils Généraux du Nord et du Pas de Calais, Communautés Urbaines de « Dunkerque Grand Littoral » et de « Lille Métropole Communauté Urbaine », Communautés d'Agglomération de Amiens Métropole, de Artois Comm, du Douaisis, de Hénin-Carvin, de Lens-Liévin, de la Porte du Hainaut, de Valenciennes Métropole, de Maubeuge Val de Sambre, et de la Région de Compiègne.

10. Quelle est la gouvernance du pôle ?

La gouvernance est organisée autour de :

- une *équipe permanente* : conseil, aide et accompagnement
- un *comité de coordination* qui rassemble les services de l'Etat et des collectivités territoriales
- un *comité de pilotage*, véritable « parlement » du pôle
- le *Conseil d'Administration de TTP* : labellise les projets

- un *comité scientifique et technique* : donne un avis sur les projets. Il s'appuie sur 6 comités de programme : Interopérabilité Ferroviaire, Intermodalité Fret, Intermodalité Voyageurs, Sécurité Acoustique des équipements embarqués, Recherche, Formation et Expertise.

11. Comment devenir acteur du pôle?

En adhérant à l'association TTP.

Sont éligibles toute *entreprise, organisme de recherche et/ou de formation* :

- ✓ situé dans les régions Nord-Pas de Calais et Picardie,
- ✓ contribuant à l'activité industrielle des secteurs ou aux activités de recherche et/ou formation supérieure concernée par le pôle,
- ✓ prêt à s'impliquer effectivement dans la politique d'innovation du pôle.

Le bureau de TTP examine la candidature et décide de l'admission.

12. Comment monter un nouveau projet d'innovation dans le pôle ?

Le montage d'un nouveau projet d'innovation est validé par le Directeur Scientifique sur demande d'un *consortium d'au moins deux entreprises* (ou d'une PME au sens de l'ANVAR) et d'un laboratoire de recherche, il est inscrit dans un Comité de Programme qui accompagne son montage et formule un avis.

13. Qui contacter ?

Pour tout renseignement contacter Chantal Sergent, adjointe du Directeur Scientifique,

Tel : 03 20 63 79 57

E-mail : chantal.sergent@nordpasdecals.cci.fr